

Le 26 février 2016

Objet : Demande d'accès n° 2015-09-09 - Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant les opérations du Centre de traitement des sols de l'entreprise Ultramar, dans la région de Montréal, en 1997.

Dans un premier temps, en ce qui concerne le certificat d'autorisation, les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 19 juin 1992, 2 pages;
2. Certification d'autorisation du 21 septembre 1993, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Dans un deuxième temps, en ce qui concerne le rapport annuel du Centre de traitement des sols d'Ultramar pour l'année 1997, après vérification, nous sommes informés que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Dave Tremblay, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel dave.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (4)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière**

RECOMMANDÉ

Montréal, le 19 juin 1992

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ultramar Canada inc.
2200, McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3L3

À l'attention de monsieur 53-54

N/Dossier : 7610-A6-01-0082900

**Objet : Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un
lieu de traitement de sol contenant des
hydrocarbures légers**

Mesdames,
Messieurs,

Suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 12 mars 1992 et complétée le 9 juin 1992, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'un lieu de traitement de sol contenant des hydrocarbures légers sur le lot P-248 de la municipalité de Montréal-Est.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Dossier : 7610-A6-01-0082900

Le 19 juin 1992

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à Kathleen Carrière	9 mars 1992	53-54
Lettre à Kathleen Carrière	3 juin 1992	
Lettre à Guylaine Pépin	9 juin 1992	
Rapport : Bioventilation des sols contenant des hydrocarbures légers (Station de Montréal-Est)	juin 1992	23-24

L'activité et les travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

Pour le ministre de l'Environnement

Kathleen Carrière

KATHLEEN CARRIÈRE
Directrice régionale

GP/RB/g1

Robert Bissegger
ÉTUDIÉ PAR: *Guylaine Pépin*
RECOMMANDÉ PAR: *[Signature]*

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière**

RECOMMANDÉ

Montréal, le 21 septembre 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ultramar Canada inc.
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3L3

N/Référence : 7610-06-01-0082912
1075734

Objet : Exploitation d'un centre de traitement
de sols contenant des huiles usées

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 19 avril 1993 et complétée le 13 septembre 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et ce, au titulaire ci-haut mentionné de réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une aire de traitement de sols contenant des huiles usées d'une capacité de 1 000 m³ située sur le lot P-248 du cadastre officiel de Pointe-aux-Trembles à Montréal-Est, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-06-01-0082912
1075734

Le 21 septembre 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à Kathleen Carrière	5 avril 1993	
Lettre à Kathleen Carrière	8 avril 1993	53-54
Lettre à Robert Brisebois	6 mai 1993	
Lettre à Robert Brisebois	28 mai 1993	
Lettre à Robert Brisebois	18 juin 1993	
Lettre à Robert Brisebois	7 septembre 1993	

Rapport: Biotraitement
de sols contenant de
l'huile à moteur - Station
de traitement de Montréal-Est
Demande de certificat
d'autorisation

23-24

Le projet devra être exploité conformément à cette demande de certificat et documents.

L'activité et les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement,



KATHLEEN CARRIÈRE
Directrice régionale

KC/RB/mp